

Conseil des Droits de l'Homme

24^{ème} Session du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique

Universel

(Genève, 18-29 janvier 2016)

Examen de la Sierra Leone

(27 janvier 2016)

Intervention du Cabo Verde

M. BARROS

Merci Mr. le Président,

Nous remercions la distinguée délégation de la Sierra Leone pour la présentation du rapport national de son pays.

À l'issue d'une dramatique et longue épidémie, précédée de pas très loin par conflit fratricide qui a déchiré le pays, la Sierra Leone fait face à une situation dont les contraintes qui pèsent sur la satisfaction des droits humains ne sauraient en aucun cas être surestimées. Le pays s'y attache pourtant. En sont preuves, entre autres, la fondamentale révision en cours de la Constitution, la mise en place d'une Commission nationale conforme aux critères de Paris, la poursuite de la réforme de la justice, la création d'un Conseil indépendant pour recevoir les plaintes contre la police, et les plans nationaux pour l'égalité des sexes et pour la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

D'autre part, le Gouvernement fait face à certaines traditions sociales nuisibles sur plusieurs plans et qu'il faudra changer avec une action persistante et inclusive.

Cabo Verde souhaite recommander aux autorités de la Sierra Leone de:

1. Ratifier les conventions internationales contre la torture et contre les disparitions forcées, et en assurer l'application dans le pays ;
2. En faveur des femmes, adopter les mesures pertinentes pour leur autonomisation économique et intensifier l'action contre les mutilations génitales et les mariages précoces ;
3. Assurer une jouissance pleine de la liberté et égalité de religion et de leur culte dans le pays.

Nous terminons souhaitant à la Sierra Leone les meilleurs progrès dans les droits humains de sa population et tout le succès à son « Programme pour la Prospérité ».

Merci, Mr. le Président